

Rencontre bilatérale du 1^{er} février 2018 "Action Publique 2022" (Chantier transversal Organisation territoriale des services publics) Un big bang qui attend les agents des DDI !

A l'occasion du CT des DDI du 14 décembre 2017, Marc Guillaume, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), a proposé aux organisations syndicales des rencontres bilatérales consacrées au chantier Action Publique 2022. L'UNSA Fonction Publique a répondu favorablement à la proposition du SGG.

Ont participé à cette rencontre : Denis Robin, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur (SGMI), Claude Kupfer, Préfet chargé de mission auprès du SGG, Serge Duval, DSAF (tous trois pilotes du chantier transversal) et Chantal Mauchet, Sous Directrice du Pilotage des Services Déconcentrés (SDPSD). L'UNSA était représentée par Philippe Costa, Franck Baude, Steve Mazens et Alain Parsisot.

Au stade d'avancement de ce chantier, les intervenants rappellent qu'ils ne sont pas en mesure de préciser les orientations politiques définitives qui seront retenues à l'issue du processus. Dans le cadre de cette bilatérale, ils souhaitent présenter les propositions qu'ils ont exposées devant le comité d'experts CAP22.

Les échanges ont porté sur deux axes du chantier, présentés par Denis Robin et Claude Kupfer :

- Les missions
- L'organisation territoriale

Les missions

C'est un chantier qui engage à la fois l'ensemble des Ministères impactés par la RéATE et hors RéATE (Education Nationale, Finances Publiques...), les opérateurs et les collectivités territoriales. Quelles missions l'Etat continue-t-il d'exercer, avec quels acteurs ?

S'il y a des doublons, qu'est ce qu'on peut transférer intégralement aux collectivités territoriales ? Que doit-on abandonner ou mutualiser ?

Chaque Ministère présentera ses orientations en Conseil des Ministres puis les décisions seront arrêtées après les conclusions du comité d'experts au printemps 2018 (2^{ème} comité interministériel à la transformation publique - CITP) ⁽¹⁾.

L'organisation territoriale

La réflexion porte sur deux thèmes :

1 - L'organisation des services de l'Etat aux niveaux régional, départemental et infra départemental

- ♦ Il convient que les équipes locales bénéficient de plus de souplesse. Faut-il plus de modularité ? La tendance est de renforcer l'interministérialité au niveau départemental. La fuite en avant de la régionalisation n'est pas la bonne solution.
- ♦ Le modèle d'organisation unique a vécu. Faut-il fusionner les DDCS et les DDPP sur l'ensemble du territoire voire créer une seule DDI par département au regard des différences territoriales ?
- ♦ Certaines compétences sont rares. L'inter départementalisation est une piste pour y répondre.
- ♦ L'organisation de l'action publique dont celle de l'Etat n'est pas lisible. Faut-il regrouper les services au niveau infra-départemental dans des maisons de l'Etat ? Cette dernière hypothèse pourrait aussi concerner les agents de la DGFIP et des inspections de l'Education Nationale qui sont disséminés sur le territoire.

- ♦ La question de la sortie des services de la CCRF et de la Jeunesse et des Sports est clairement posée. Dans ce cas, la viabilité des DDI se pose également.

2 - Les fonctions support

- ♦ La multiplication des fonctions support dans chaque périmètre alourdit les ETP au lieu d'accompagner les compétences métiers. Il faut dégager des marges de manœuvre. Faut-il aller vers des secrétariats généraux interministériels uniques pour regrouper les équipes (DDI, DR, DR/DDFIP, EN, Préfectures), compte tenu de l'évolution des métiers notamment RH qui se complexifient ? Faut-il ainsi créer une filière administrative interministérielle relevant d'un budget unique ? Les réseaux "métiers techniques hors fonctions supports" continueraient à relever des Ministères.
- ♦ Faut-il déconcentrer davantage les actes de gestion tels que ceux concernant la mobilité ou les avancements ?

Le Ministère de l'Intérieur accepterait de transférer le Programme 307 vers le Programme 333, ce qui permettrait d'avoir la taille critique nécessaire pour conduire les fonctions support dont la RH.

Commentaire de l'UNSA

L'UNSA a insisté sur les points de vigilance suivants :

- Ces propositions d'envergure, si elles sont retenues par le gouvernement, vont une fois de plus déstabiliser les communautés de travail qui ont déjà subi de nombreuses réformes depuis une dizaine d'années. Dans le baromètre social des DDI, le ressenti des agents est très perceptible. On constate l'absence d'appropriation de la culture interministérielle par 65 % des agents sondés. Seuls 34 % des agents se déclarent confiants sur l'avenir de la qualité de vie au travail.
- Outre les changements qu'il portera, le Programme Action Publique 2022 devra répondre aux conditions de travail qui se dégradent nettement dans certaines DDI ainsi que le dialogue social qui fait défaut dans les instances de concertation. Des garanties pour les agents devront être clairement précisées.

Sur l'organisation des services, l'interdépartementalité a ses limites, en particulier pour les agents de la CCRF appelés à se déplacer fréquemment d'un département à l'autre pour effectuer plusieurs contrôles dans la journée, ce qui est quasiment impossible.

Dans l'hypothèse de la sortie des services de la CCRF et de la Jeunesse et des Sports, se pose la question du positionnement des services vétérinaires dans les DDI.

Que dire enfin de la modularité d'organisation selon les territoires en termes de lisibilité de l'action publique ou de mobilité pour les agents ?

Sur la mutualisation des fonctions support : avant d'aborder cette problématique, il convient dans un premier temps d'harmoniser les différents modes opératoires RH afin d'améliorer le quotidien des agents et de faciliter le travail des secrétariats généraux des DDI. Mais la volonté sous-jacente de déconcentrer à outrance les actes de gestion (mobilité, promotion et avancement), avec l'objectif de créer peut-être des CAP régionales et interministérielles, remettrait en cause très fortement la RH ministérielle et induirait une subjectivité dans le traitement des dossiers individuels par manque de recul.

La place du dialogue social devra là aussi être garantie.

Les différentes pistes de réflexion ainsi débattues au cours de cet entretien sont dans le droit fil des annonces du Premier Ministre du 1^{er} février devant le Comité Interministériel de la Transformation Publique, qui s'inscrivent dans une réforme plus vaste de l'action publique.

Le gouvernement avance à visage masqué sans vouloir débattre avec les organisations syndicales.

L'UNSA conteste cette méthode qui est totalement biaisée et brutale. Ces réformes sont donc très mal engagées.

(1) Le 1er février à l'issue du premier CITP, Édouard Philippe a annoncé que le gouvernement a déjà identifié 20 pistes de transformation structurantes des politiques publiques, qui doivent être expertisées par les ministres et discutées lors des prochains conseils des ministres jusqu'en avril. Des propositions finales seront faites par le comité d'experts "CAP22" et un nouveau CITP réuni en avril arrêtera la feuille de route de la transformation publique.